

Comment éliminer mes déchets d'exploitation ?

Liste des exutoires pour les déchets d'exploitation

Les déchetteries publiques étant fermées aux entreprises, artisans et commerçants, voici la liste non exhaustive des exutoires privés :

Communauté de communes du pays de l'Ozon

- Végétaux : **COVALE**, Z.I et portuaire de Solaize, 69360 Ternay,
- Ferraille:
 - **DERICHEBOURG ENVIRONNEMENT**, RD 147, Quartier Gare 69780 Saint Pierre De Chandieu, 04 78 40 36 22
 - **DELABRE ENVIRONNEMENT**, 312, route de Beaucaire, 69700 Loire s/ Rhône, 04 78 73 01 75
- Gravats: **REYMOND RHONE SUD MATERIAUX**, 62 route de Gravignan, 69360 TERNAY, 04 37 20 14 80

Communauté de communes du pays Mornantais

- **DMS**, chemin de la Rosette, 69440 TALUYERS, 04 78 48 76 78 pour DIB, plâtre, gravats, bois, végétaux, souches, ferraille, cartons.
- **SOPRODEM**, ZA de la Madelaine, lieu dit le Chambon, 69440 St MAURICE s/ DARGOIRE, 06 28 19 19 85/ 04 77 29 61 10 pour béton, pierres, déblais (non recyclables), métaux, ferrailles, bâches ou films plastiques, lampes et néons
- **Compostière des Coteaux du Lyonnais** (derrière la déchetterie de Mornant) Mornant Lieu Dit « le Jonan » 06 14 61 83 26 pour végétaux, branches
- **MGB**, rue Frédéric Monin, 69440 MORNANT, 04 78 48 20 23, pour béton, pierres, céramiques et tuiles triées, gravats, déblais inertes de classe 3

Communauté de communes de la vallée du Garon

- **RHONE ENVIRONNEMENT**, route de Brignais, RD342, Saint Genis Laval, 04 78 59 00 11 : DIB, bois, végétaux, ferraille, gravats, plastiques, peintures, déchets électriques, plaques d'amiantes.

Métropole de LYON

- **COVED**, rue du Broteau, 69540 IRIGNY, 04 72 66 26 45/ 06 42 60 44 34, pour cartons, papier, bois, métaux ferreux et non ferreux, films et emballages plastiques, déchets industriels banals (laine de verre, Placoplatre...)
- **SERDEX**, port Edouard Herriot 20 rue Fos sur mer 69007 LYON 04 78 21 65 62, pour tous les déchets hors déchets toxiques.

Information : Seuls les cartons sont acceptés en déchetterie (en quantité modérée) à condition de présenter un justificatif de domicile.